

Politique Qualité 2026 de la DREAL Centre-Val de Loire

La DREAL Centre-Val de Loire a pour ambition de fédérer les compétences et l'expertise de l'ensemble de ses agents au service d'une mise en œuvre cohérente des politiques ministérielles tenant compte des spécificités des territoires sur lesquels elle intervient. Elle s'engage à prendre en compte pour l'ensemble de ses missions, dans une logique de proportionnalité aux enjeux, la protection de l'environnement et du cadre de vie, la prévention contre les risques naturels et anthropiques et la facilitation de projets d'aménagement créateurs de richesses et d'emplois et respectueux de l'environnement.

➤ Nos priorités stratégiques :

La stratégie de la DREAL, déclinée au travers des objectifs annuels des services et de chantiers transversaux, intègre les orientations nationales, en particulier la mise en œuvre des grands plans et lois liés aux différentes politiques publiques et la mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement.

Elle est ainsi structurée autour des cinq axes suivants, en réponse aux enjeux externes et internes identifiés et listés en annexe :

- Préparer l'avenir en accompagnant la transition écologique et énergétique vers un modèle de développement soutenable et adapté au changement climatique ;
- Accompagner les territoires de projet avec le souci de rendre possible un développement plus équilibré des territoires ;
- Répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens en matière de protection et de cadre de vie ;
- Mettre à disposition et partager les données et la connaissance du pôle ministériel ;
- Améliorer la qualité de service, par le biais de la simplification et de l'innovation numérique.

Dans la continuité de l'année passée, 2026 sera marquée par la déclinaison régionale du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ainsi que par la poursuite du Fonds Vert et de la Planification écologique, dispositifs destinés à accélérer la transition écologique dans les territoires.

Les évolutions organisationnelles devraient être plus limitées (pôle inter-régional CITES) après les différents transferts de missions actés ces dernières années (transfert des digues aux collectivités, transfert du FEADER au Conseil régional, création du Centre ministériel de gestion des personnels, etc.). Elles prendront néanmoins en compte la mise en œuvre du Plan de convergence 2025-2026 afin que la DREAL respecte les cibles de consommation d'effectifs notifiées.

➤ Notre système de management de la qualité :

Le système de management de la qualité est un outil privilégié du pilotage de la DREAL. Il évolue régulièrement pour s'adapter aux priorités stratégiques. L'évolution du domaine d'application (extension ou retrait d'activités du périmètre certifié) est examinée annuellement par la Direction afin de déterminer les activités jugées stratégiques et/ou récurrentes au sein de l'ensemble des services de la DREAL qui ont vocation à être intégrées dans le système qualité. Certaines activités peuvent être déclinées sous démarche processus, sans être intégrées dans le périmètre certifié.

Pour cette année, l'attention sera plus spécifiquement tournée vers :

- le déploiement du nouveau Plan d'Actions Qualité 2026-2027, riche d'actions transverses issues des écoutes auprès des agent.e.s ;
- le recrutement nécessaire de nouveaux auditeurs et auditrices internes, dont l'effectif s'est réduit ;
- l'évolution annoncée de la norme ISO 9001, comportant l'intégration d'enjeux contemporains tels que le changement climatique, la digitalisation, l'éthique et la résilience.

➤ Notre engagement collectif :

Je m'engage personnellement dans la conduite de la politique Qualité, avec l'appui de la Mission Pilotage Stratégie et Qualité rattachée à la Direction et en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001-v2015.

J'invite tous les agents de la DREAL, notamment les managers, à y prendre une part active : notre démarche Qualité est un moyen de consolider la cohésion de notre structure, de contribuer au développement des compétences de chacun et d'améliorer en permanence notre efficacité collective en faveur des politiques portées par nos ministères.

A Orléans,

Le Directeur

Annexe : Liste des enjeux liés aux orientations stratégiques de la DREAL Centre-Val de Loire.

Enjeux externes :

- La lutte contre le changement climatique et la prévention et l'adaptation à ses conséquences.
- La gestion des risques anthropiques (chroniques, technologiques et routiers) et naturels, de la prévention aux mesures de protection et de gestion de crise, notamment du risque inondation prégnant et important dans la région.
- Une gestion durable de la ressource en eau et des ressources minérales.
- La préservation et la reconquête de la biodiversité.
- La préservation et la gestion durable des paysages et la richesse du patrimoine, en particulier du patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire.
- Une transition vers une économie créatrice d'emploi, économe en ressources naturelles et en carbone et à faible impact environnemental.
- Un développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- Un développement économique favorisé, en facilitant l'aboutissement rapide des projets tout en garantissant leur bonne intégration environnementale.
- La réalisation des infrastructures de transport importantes pour la région, l'entretien durable de l'existant et le développement de nouvelles formes de mobilité pour assurer la mobilité au quotidien et accompagner la croissance de l'activité économique.
- Un développement équilibré de tous les territoires, notamment en termes d'habitat, d'accès aux services et équipements.
- Une offre de logement suffisante, diversifiée, accessible à tous et de qualité, notamment en matière de sobriété énergétique.
- L'adaptation des missions et prestations de la DREAL à une forte évolution de l'organisation territoriale et des compétences des collectivités.
- L'assurance d'une concurrence économique loyale entre les entreprises.
- L'amélioration de la qualité de service en développant de nouvelles fonctionnalités au service des usagers.

Enjeux internes à la structure :

- Une gestion attentive des ressources humaines et du vivier de compétences, dans un contexte de turn-over important.
- Une priorisation des missions et une optimisation de l'organisation, tant dans les relations avec l'échelon départemental qu'en interne.
- Un dialogue social favorisant l'implication des personnels au fonctionnement de la DREAL.
- Le maintien d'un système de management de la qualité pour la mise en œuvre des politiques publiques.
- Le développement de démarches transversales et multi-thématiques pour la connaissance des territoires et l'analyse territoriale, l'évaluation environnementale et l'évaluation des politiques publiques.
- Veiller à la cohérence et à la sécurité juridique et organisationnelle des décisions, garantissant aux donneurs d'ordre et bénéficiaires la fiabilité des interventions de la DREAL et l'équité de traitement.
- Assurer l'accompagnement des agents, dans le cadre des transferts de missions.